



**ARRÊTÉ DE POLICE DE
CIRCULATION TEMPORAIRE
Interdiction de stationnement
02 AVENUE HENRI PUCHOIS
Madame VERQUIN**

Du mercredi 24 avril 2024 20h00
au jeudi 25 avril 2024 20h00

**Monsieur Jean-Luc DECOSTER,
1^{er} Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Mr Jean-Luc DECOSTER, 1er Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande de madame VERQUIN Daisy, en date du 26 mars 2024 qui souhaite effectuer son déménagement au 02 avenue Henri PUCHOIS ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant Le déménagement ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous véhicules, sur deux places de stationnement, devant l'habitation numéro 02 avenue Henri PUCHOIS, du mercredi 24 avril 2024 20h00 au jeudi 25 avril 2024 20h00.

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 04 avril 2024.
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,
Monsieur Jean-Luc DECOSTER.**

